



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 23 avril 2025 — N° 203

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Lachance (Bellechasse) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de la Fondation Sanatorium Bégin.

Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jean-Paul Guiard.

M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jean Morin.

M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire d'AlterGo Association.

Mme Bogemans (Iberville) fait une déclaration afin de souligner le 100^e anniversaire du Cercle de fermières Saint-Paul-d'Abbotsford.

23 avril 2025

M. Morin (Acadie) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Rachid Najahi.

Mme Poulet (Laporte) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de La Mosaique.

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration afin de souligner le 150^e anniversaire de la pêche au homard aux Îles-de-la-Madeleine.

M. Skeete (Sainte-Rose) fait une déclaration afin de souligner le travail du Comité d'animation du troisième âge de Laval.

M. Bonnardel (Granby) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de la Fondation du cégep de Granby.

M. Jacques (Mégantic) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du Club de patinage artistique Lac-Mégantic et rendre hommage à ses bénévoles.

Mme D'Amours (Mirabel) fait une déclaration afin d'annoncer le retrait de la Médaille de l'Assemblée nationale attribuée à M. Éric Verville.

23 avril 2025

À 9 h 55, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 04.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 100 Loi sur la négociation et la détermination des conditions de travail requérant une coordination nationale notamment dans les secteurs public et parapublic

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 100.

Mme Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 97 Loi visant principalement à moderniser le régime forestier

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 97.

23 avril 2025

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 247 concernant l'atteinte des cibles de réduction des listes d'attente en chirurgie, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 20 février 2025 par M. Fortin (Pontiac);

(Dépôt n° 2494-20250423)

La réponse à la question écrite n° 252 concernant le comité de suivi sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu de Québec, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 26 février 2025 par M. Grandmont (Taschereau).

(Dépôt n° 2495-20250423)

Dépôts de pétitions

Mme Labrie (Sherbrooke) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 668 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le rétablissement du financement pour la construction de l'école D à Sherbrooke.

(Dépôt n° 2496-20250423)

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 267 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le maintien de l'offre de service d'urgence 24 heures du CLSC de Pohénégamook.

(Dépôt n° 2497-20250423)

23 avril 2025

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de Mme la présidente, M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de Mme la présidente, M. Marissal (Rosemont) retire certains propos non parlementaires.

À la demande de Mme la présidente, M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, retire certains propos non parlementaires.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté le 22 avril 2025 sur la motion proposée par M. Jolin-Barrette, ministre responsable des Relations canadiennes.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale constate que le pouvoir de nomination des juges des cours supérieures des États fédérés appartient au gouverneur général en vertu de l'article 96 de la *Loi constitutionnelle de 1867*;

QU'elle constate que l'exercice de ce pouvoir est circonscrit, en ce qui concerne le Québec, par la condition voulant que les juges soient choisis parmi les membres du Barreau du Québec en vertu de l'article 98 de cette même loi;

QU'elle constate que l'article 98 de la *Loi constitutionnelle de 1867* vise à assurer que les juges des cours supérieures du Québec maîtrisent le droit qui y est en vigueur;

23 avril 2025

QU'elle souligne que le Québec est le seul État de tradition civiliste au sein de la fédération;

QU'elle considère qu'il y a lieu de protéger et de promouvoir cette tradition en précisant davantage la condition de nomination prévue à l'article 98;

QU'elle souligne qu'une telle modification peut être effectuée, conformément à l'article 43 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, par proclamation de la gouverneure générale sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions de l'Assemblée nationale, du Sénat et de la Chambre des communes;

QU'elle précise qu'une telle modification ne constitue en aucune façon une reconnaissance par l'Assemblée nationale de la *Loi constitutionnelle de 1982*, qui fut adoptée sans son consentement;

QUE l'Assemblée nationale autorise la modification de la Constitution du Canada par proclamation de la gouverneure générale sous le grand sceau du Canada, en conformité avec le texte suivant :

MODIFICATION DE LA CONSTITUTION DU CANADA
LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1867

1. *La Loi constitutionnelle de 1867* est modifiée par le remplacement de l'article 98 par le suivant :

98Q.1. Les juges des cours supérieures du Québec sont choisis parmi les membres du Barreau du Québec ayant été recommandés par le gouvernement du Québec.

TITRE

2. Titre de la présente modification : « Modification constitutionnelle de (année de proclamation) (Québec) ».

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 455 en annexe)

Pour : **104** Contre : **0** Abstention : **0**

3108

23 avril 2025

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, conjointement avec M. Morin (Acadie), M. Paradis (Jean-Talon) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que la Loi modifiant le Code criminel et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, mieux connue sous le nom de projet de loi C-5, va à l'encontre des efforts déployés afin de rebâtir la confiance des personnes victimes envers le système de justice et constitue un recul en matière de lutte contre les violences sexuelles;

QU'elle réitère que les infractions à caractère sexuel constituent des gestes graves qui laissent des marques indélébiles sur la vie des personnes qui en sont victimes et que les peines infligées doivent refléter la gravité des gestes commis;

QU'elle rappelle que l'Assemblée nationale s'est déjà exprimée d'une seule voix, le 15 février 2023, contre les peines d'emprisonnement dans la collectivité pour les agressions sexuelles;

QU'elle souligne que le nombre de délinquants sexuels ayant reçu une peine dans la collectivité continue d'augmenter, au détriment de la sécurité des Québécoises et des Québécois et plus particulièrement des personnes victimes;

QU'elle demande un engagement ferme des chefs des partis fédéraux qu'ils modifieront rapidement le Code criminel afin de rendre inadmissible les peines d'emprisonnement dans la collectivité pour les agressions sexuelles lorsque le prochain gouvernement fédéral sera formé.

23 avril 2025

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **456** en annexe)

Pour : **104** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Prass (D'Arcy-McGee), conjointement avec M. Skeete, ministre responsable de la Lutte contre le racisme, M. Cliche-Rivard, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Paradis (Jean-Talon), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Chassin (Saint-Jérôme), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le Yom Hashoah, soit la Journée internationale de commémoration des victimes de l'Holocauste qui se déroule du 23 au 24 avril 2025.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **457** en annexe)

Pour : **100** Contre : **0** Abstention : **0**

À la demande de M. Benjamin, troisième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

23 avril 2025

M. Marissal (Rosemont), conjointement avec Mme Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger), M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d’opposition, Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Chassin (Saint-Jérôme), présente une motion concernant la réfection de l’Hôpital Maisonneuve-Rosemont; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l’Assemblée pour déroger à l’article 185 du Règlement, M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d’opposition, conjointement avec M. Jolin-Barrette, ministre responsable des Relations canadiennes, M. Tanguay, chef de l’opposition officielle, Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d’opposition, et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l’Assemblée nationale prenne acte que le gouvernement fédéral verse une remise carbone anticipée financée par l’ensemble des contribuables du Québec et du Canada, malgré l’abolition de la taxe carbone, et totalisant 3,75 milliards de dollars;

QU’elle constate que les Québécois n’auront pas droit aux versements de ces chèques électoraux;

QUE l’Assemblée nationale demande aux partis fédéraux de s’engager à remettre au Québec sa part de ce versement, qu’elle estime à plus de 800 millions de dollars, et ce sans condition.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **458** en annexe)

Pour : **98** Contre : **0** Abstention : **0**

23 avril 2025

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 94, Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 89, Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out.

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission des relations avec les citoyens, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 95, Loi favorisant l'équité dans l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés dispensés par les titulaires de permis;
- la Commission des institutions, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 98, Loi modifiant la Loi électorale principalement afin de préserver l'intégrité du processus électoral.

23 avril 2025

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi d'intérêt privé

Adoption du principe

M. Bernard (Rouyn-Noranda–Témiscamingue) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 214, Loi concernant la Ville de Rouyn-Noranda, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 214 est adopté.

Adoption

M. Bernard (Rouyn-Noranda–Témiscamingue) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 214, Loi concernant la Ville de Rouyn-Noranda, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 214 est adopté.

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Dubé, ministre de la Santé, propose que le projet de loi n° 83, Loi favorisant l'exercice de la médecine au sein du réseau public de la santé et des services sociaux, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

À 13 heures, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

23 avril 2025

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que sur les sept budgets déposés par le gouvernement caquiste, six d'entre eux étaient déficitaires;

QU'elle constate que selon les prévisions de son propre gouvernement, à la fin de son mandat, le premier ministre aura été responsable d'un ajout de 96 milliards de dollars sur la dette du Québec;

QU'elle prenne acte que cette mauvaise gestion financière a résulté en une baisse de la cote de crédit du Québec auprès de l'agence Standard & Poor's qui entraînera des coûts supplémentaires en matière de service de la dette;

QU'elle constate que cela a pour effet de limiter sévèrement la capacité du Québec à répondre adéquatement aux nombreux défis auxquels il fait face;

QU'elle reconnaisse qu'il s'agit d'un triste legs pour les générations futures;

QU'enfin, l'Assemblée nationale dénonce cette dégradation des finances publiques du Québec sous la gouverne du premier ministre et du ministre des Finances.

23 avril 2025

Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 53 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 28 minutes 14 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 17 minutes 50 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 7 minutes 26 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Au début de son intervention, Mme Zaga Mendez (Verdun) propose :

QUE la motion du député de Marguerite-Bourgeoys soit amendée de la manière suivante :

Au dernier alinéa, ajouter, après les mots « du ministre des Finances », les mots suivants :

« et les appelle à demander une contribution supplémentaire aux plus fortunés de notre société, notamment les multimilliardaires. »

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que sur les sept budgets déposés par le gouvernement caquiste, six d'entre eux étaient déficitaires;

QU'elle constate que selon les prévisions de son propre gouvernement, à la fin de son mandat, le premier ministre aura été responsable d'un ajout de 96 milliards de dollars sur la dette du Québec;

QU'elle prenne acte que cette mauvaise gestion financière a résulté en une baisse de la cote de crédit du Québec auprès de l'agence Standard & Poor's qui entraînera des coûts supplémentaires en matière de service de la dette;

23 avril 2025

QU'elle constate que cela a pour effet de limiter sévèrement la capacité du Québec à répondre adéquatement aux nombreux défis auxquels il fait face;

QU'elle reconnaisse qu'il s'agit d'un triste legs pour les générations futures;

QU'enfin, l'Assemblée nationale dénonce cette dégradation des finances publiques du Québec sous la gouverne du premier ministre et du ministre des Finances et les appelle à demander une contribution supplémentaire aux plus fortunés de notre société, notamment les multimilliardaires.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) et sur la motion d'amendement de Mme Zaga Mendez (Verdun), sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) refuse la proposition d'amendement de Mme Zaga Mendez (Verdun).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote sur la motion proposée par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 24 avril 2025, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 17 heures, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 24 avril 2025, à 9 h 40.

23 avril 2025

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 23 avril 2025, à 15 h 30, au cabinet de la lieutenant-gouverneure, en présence de Mme Aubé, conseillère à la Direction de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Manon Jeannotte, lieutenant-gouverneure du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 214 Loi concernant la Ville de Rouyn-Noranda

La Présidente

NATHALIE ROY

23 avril 2025

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre responsable des Relations canadiennes :

(Vote n° 455)

POUR - 104

Abou-Khalil (CAQ)	Déry (CAQ)	Labrie (QS)	Prass (PLQ)
Allaire (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lachance (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Dorismond (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Drainville (CAQ)	Laforest (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Roberge (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélangier (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rouleau (CAQ)
(Prévost)	Dufour (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Roy (CAQ)
Bélangier (CAQ)	(Mille-Îles)	LeBel (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
(Orford)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bernard (CAQ)	Émond (CAQ)	(Les Plaines)	Schneeberger (CAQ)
Bérubé (PQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Biron (CAQ)	Gagnon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Simard (CAQ)
Blais (CAQ)	Garceau (PLQ)	Leduc (QS)	Skeete (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemieux (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Blouin (CAQ)	Gentilcore (PQ)	Lévesque (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bogemans (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chauveau)	Tanguay (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bouazzi (QS)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Bussière (CAQ)	(Groulx)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Cadet (PLQ)	Grandmont (QS)	Malette (CAQ)	(Dubuc)
Carmant (CAQ)	Groncin (CAQ)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
Caron (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Martel (CAQ)	(Hull)
(Portneuf)	Guillemette (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Caron (PLQ)	Haytayan (CAQ)	Montigny (CAQ)	Zanetti (QS)
(La Pinière)	Hébert (CAQ)	Morin (PLQ)	
Champagne Jourdain (CAQ)	Jacques (CAQ)	Nichols (IND)	
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Paradis (PQ)	
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Picard (CAQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Julien (CAQ)	Poulet (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Kelley (PLQ)	Poulin (CAQ)	

23 avril 2025

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, conjointement avec M. Morin (Acadie), M. Paradis (Jean-Talon) et Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 456)

POUR - 104

Abou-Khalil (CAQ)	Déry (CAQ)	Labrie (QS)	Prass (PLQ)
Allaire (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lachance (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Dorismond (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Drainville (CAQ)	Laforest (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Roberge (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélanger (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rouleau (CAQ)
(Prévost)	Dufour (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Roy (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Mille-Îles)	LeBel (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
(Orford)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bernard (CAQ)	Émond (CAQ)	(Les Plaines)	Schneeberger (CAQ)
Bérubé (PQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Biron (CAQ)	Gagnon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Simard (CAQ)
Blais (CAQ)	Garceau (PLQ)	Leduc (QS)	Skeete (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemieux (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Blouin (CAQ)	Gentilcore (PQ)	Lévesque (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bogemans (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Tanguay (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chauveau)	Thouin (CAQ)
Bussière (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Cadet (PLQ)	Grandmont (QS)	Malette (CAQ)	(Dubuc)
Carmant (CAQ)	Grondin (CAQ)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
Caron (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Martel (CAQ)	(Hull)
(Portneuf)	Guillemette (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Caron (PLQ)	Haytayan (CAQ)	Montigny (CAQ)	Zanetti (QS)
(La Pinière)	Hébert (CAQ)	Morin (PLQ)	
Champagne Jourdain (CAQ)	Jacques (CAQ)	Nichols (IND)	
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Paradis (PQ)	
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Picard (CAQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Julien (CAQ)	Poulet (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Kelley (PLQ)	Poulin (CAQ)	

23 avril 2025

Sur la motion de Mme Prass (D'Arcy-McGee), conjointement avec M. Skeete, ministre responsable de la Lutte contre le racisme, M. Cliche-Rivard, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Paradis (Jean-Talon), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Chassin (Saint-Jérôme) :

(Vote n° 457)

POUR - 100

Abou-Khalil (CAQ)	Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Poulin (CAQ)
Allaire (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Labrie (QS)	Prass (PLQ)
Arseneau (PQ)	Derraji (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Déry (CAQ)	Laforest (CAQ)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dionne (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dorismond (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
(Prévost)	Dubé (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
(Orford)	(Abitibi-Est)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Mille-Îles)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Biron (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Leduc (QS)	Setlakwe (PLQ)
Blais (CAQ)	Émond (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Simard (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Blouin (CAQ)	Gagnon (CAQ)	(Chauveau)	St-Louis (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lévesque (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bonnardel (CAQ)	Gendron (CAQ)	(Chapleau)	Tanguay (PLQ)
Bouazzi (QS)	Gentilcore (PQ)	Maccarone (PLQ)	Tardif (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girard (CAQ)	Malette (CAQ)	Thouin (CAQ)
Bussière (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
Cadet (PLQ)	Grandmont (QS)	Martel (CAQ)	(Dubuc)
Carmant (CAQ)	Gronquin (CAQ)	McGraw (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Montigny (CAQ)	(Hull)
(Portneuf)	Guillemette (CAQ)	Morin (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Caron (PLQ)	Haytayan (CAQ)	Nichols (IND)	Zanetti (QS)
(La Pinière)	Jacques (CAQ)	Paradis (PQ)	
Champagne Jourdain (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Picard (CAQ)	
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulet (CAQ)	

23 avril 2025

Sur la motion de M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Jolin-Barrette, ministre responsable des Relations canadiennes, M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, et Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 458)

POUR - 98

Abou-Khalil (CAQ)	Derraji (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Allaire (CAQ)	Déry (CAQ)	Laforest (CAQ)	Reid (CAQ)
Arseneau (PQ)	Dionne (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	Dubé (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dufour (CAQ) (Abitibi-Est)	Lecours (CAQ) (Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (PLQ) (Mille-Îles)	Lecours (CAQ) (Lotbinière-Frontenac)	Schmaltz (CAQ)
Bérubé (PQ)	Duranceau (CAQ)	Leduc (QS)	Schneeberger (CAQ)
Biron (CAQ)	Émond (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Blais (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lévesque (CAQ)	Simard (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)			Skeete (CAQ)
Blouin (CAQ)	Gagnon (CAQ)	(Chauveau)	St-Louis (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lévesque (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bonnardel (CAQ)	Gendron (CAQ)	(Chapleau)	Tanguay (PLQ)
Bouazzi (QS)	Gentilcore (PQ)	Maccarone (PLQ)	Tardif (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girard (CAQ) (Lac-Saint-Jean)	Malette (CAQ)	Thouin (CAQ)
Bussière (CAQ)	Grandmont (QS)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ) (Dubuc)
Cadet (PLQ)	Grondin (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ) (Hull)
Carmant (CAQ)	Guilbault (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Caron (CAQ) (Portneuf)	Guillemette (CAQ)	Montigny (CAQ)	Zanetti (QS)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Haytayan (CAQ)	Morin (PLQ)	
Champagne Jourdain (CAQ)	Jacques (CAQ)	Nichols (IND)	
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Paradis (PQ)	
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Picard (CAQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Kelley (PLQ)	Poulet (CAQ)	
	Labrie (QS)	Poulin (CAQ)	
		Prass (PLQ)	